



Vol de mon bien chez mon vendeur/réparateur

Par **Seblabla_old**, le **28/10/2007** à **19:15**

Bonjour,

Voici mon problème:

J'ai emmené mon VTT chez mon vendeur de vélo pour réparations (vélo de 2001 d'une valeur de 1500€, avec des frais considérables faits cette année: environ 700€).

Je vais pour récupérer mon vélo et voilà que mon vendeur me dit qu'il se l'a fait voler.

Il me propose 700€ de dédommagement pour racheter un VTT et me dédommager du vol.

La somme ne me convient pas.

Quels sont mes droits ?

De quelles assurances disposent un commerçant ?

Dois-je porter plainte contre lui ?

Dois-je faire une déclaration de vol ?

Par **adama**, le **29/10/2007** à **18:09**

voire réparateur doit avoir une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages dont sont victimes ses clients. Dans votre cas il doit vous livrer un autre VTT ayant la même valeur que celui que vous avez perdu. pour plus de sécurité faite une déclaration et lui doit en faire autant puisque c'est sa responsabilité qui est en jeu.